

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE



PROGRAMME 143

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie BADUEL

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 143 : Enseignement technique agricole

L'enseignement agricole est une composante essentielle du service public national d'éducation et de formation. Il est organisé pour remplir les cinq missions définies par le législateur : formation initiale et continue ; insertion sociale, scolaire et professionnelle des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires ; animation et développement des territoires ; développement, expérimentation et innovation agricoles et agroalimentaires ; coopération internationale. Présent sur l'ensemble du territoire national, il constitue le deuxième réseau éducatif du pays avec 806 établissements scolaires : 217 lycées agricoles publics, 368 maisons familiales rurales, 210 lycées agricoles privés et 11 centres médico-éducatifs.

Ces établissements dispensent des formations allant de la classe de quatrième aux classes préparatoires aux concours d'entrée aux grandes écoles ou au brevet de technicien supérieur (enseignement supérieur court) dans les champs de compétence du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (production, transformation et commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires, services en milieu rural, aménagement, environnement), permettant d'exercer « les métiers grandeur nature ». Ils se caractérisent par leur petite taille en formation initiale scolaire (environ 200 élèves en moyenne) et présentent la particularité de posséder quasiment tous un internat (56% des élèves du secondaire sont internes).

Plus de 190 000 élèves, étudiants et apprentis sont scolarisés dans un établissement de l'enseignement agricole technique, dont environ un tiers dans l'enseignement public et deux tiers dans l'enseignement privé. Par ailleurs, plus de 14 millions d'heures-stagiaires en formation continue pour adultes ont été délivrées en 2020.

L'enseignement technique agricole bénéficie également du support de plus de 240 exploitations agricoles et ateliers technologiques, dont une majorité relève de l'enseignement public. Ces unités de production ont une vocation pédagogique : leur orientation, leur conduite et leur gestion qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement, permettant ainsi de remplir les missions spécifiques et originales de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole a été particulièrement touché par la crise de la Covid-19 en raison de sa pédagogie innovante laissant une place importante aux cours pratiques mais également à son modèle de financement. Ce dernier fait appel à une part significative de fonds propres compte tenu des activités économiques importantes (exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres de formation continue) et de la présence quasi-systématique d'un internat. Selon l'évaluation interne faite par la DGER (Direction générale d'enseignement et de la recherche) en consolidant les données des EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles), qui devra être contre-expertisée, l'impact financier global est estimé à 29,9M€, les établissements publics étant les plus touchés. 25 EPLEFPA ont dû souscrire un emprunt ou une ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses courantes. Afin d'assurer la continuité des activités pédagogiques, de soutenir les élèves et des établissements publics et privés d'enseignement sujets à de lourdes difficultés financières, l'Etat a procédé i) au dégel intégral de la réserve de précaution pour 5,457 M€ et ii) à l'ouverture de 7,38 M€ de crédits à l'occasion de la loi de finances rectificative de fin d'année. Ces crédits complémentaires ont notamment contribué au financement de l'aide forfaitaire de 150 € aux étudiants boursiers (1,38 M€) et au versement de 10,2 M€ d'aides aux établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Le tour de France du camion d'information sur l'enseignement agricole « L'Aventure du vivant » a été interrompu du fait de la crise sanitaire et la plupart des établissements ont été contraints de renoncer à leurs journées portes ouvertes en présentiel. L'enseignement agricole restant mal connu, les établissements ont tout de même proposé ces visites en virtuel pour maintenir l'information des familles. Alors que le bassin de recrutement des établissements agricoles est

géographiquement beaucoup plus vaste que celui de l'Éducation nationale, l'incertitude générale engendrée par la crise a poussé bon nombre de familles à la prudence en choisissant une formation à proximité de leur domicile pour éviter l'hébergement collectif en internat. Par conséquent, les effectifs en formation initiale scolaire ont enregistré une baisse avec toutefois une dynamique positive de l'apprentissage, voie de formation bénéficiant du soutien gouvernemental dans le cadre du plan *#1jeune1solution*.

L'enseignement technique agricole a poursuivi en 2020 le processus de rénovation de ses diplômes pour permettre d'adapter son outil de formation aux évolutions de la société et de l'économie, mais aussi des jeunes. A ce titre, une large consultation a été menée auprès de l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole sur l'offre de formation et associant les branches professionnelles. Cette consultation a mis en lumière l'importance des compétences générales (gestion, management, maîtrise du numérique, etc.) et des savoir-être (aisance à l'oral, capacité à travailler en équipe, capacité d'adaptation, esprit d'initiative, etc.). A l'issue de cette consultation, les travaux de rénovation du tronc commun des baccalauréats professionnels ont été lancés, ainsi que la simplification de l'offre de formation et la révision des intitulés de diplômes pour renforcer leur lisibilité. Elle invite à poursuivre la rénovation des référentiels de formation, la création de nouvelles certifications (notamment des certificats de spécialisation) et confirme l'importance d'intégrer l'agro-écologie dans les référentiels de diplômes.

L'année 2020 a également été marquée par la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat 2021 portant sur la filière générale et technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ». Cette réforme se caractérise par la disparition des séries pour la voie générale et la spécialisation des jeunes afin de faciliter leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur long. Le nombre d'épreuves terminales est réduit et un dispositif de contrôle continu introduit. Plus de 21 000 jeunes sont concernés dans l'enseignement technique agricole.

Par ailleurs, l'enseignement agricole montre pleinement son rôle pionnier et d'innovation avec près de 25 % de la surface agricole utile des établissements certifiée en agriculture biologique. En outre, 90% des établissements ont engagé des actions pour réduire leur consommation de produits phytosanitaires dans le cadre des plans Ecophyto. Fin 2020, 70% d'entre eux n'utilisaient plus du tout d'herbicides à base de glyphosate. Les ateliers technologiques sont ainsi particulièrement impliqués dans le plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie » mis en œuvre pour contribuer activement au projet agro-écologique pour la France et plus globalement à l'adaptation des systèmes de production aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux de l'agriculture française.

Le plan pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole s'est poursuivi en 2020. Il vise à développer la confiance numérique, accompagner des changements de pratique chez les enseignants et formateurs pour mieux prendre en compte la diversité des apprenants et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces derniers. Ce plan baptisé « NumEA » permet la mise en réseau d'acteurs dispersés sur le territoire national et s'est déployé à travers différents chantiers tels que l'expérimentation de la « reconnaissance des apprentissages informels », via les *open badges*, qui a permis de reconnaître l'engagement de jeunes dans certains projets (Trophée national des lycées agricoles, parcours sportif et citoyen, etc.). La crise sanitaire au cours de laquelle les outils numériques ont été massivement utilisés par l'ensemble des personnels enseignants et de vie scolaire a montré toute l'importance et l'enjeu que revêt ce plan.

La coopération européenne et internationale est l'une des cinq missions de l'enseignement agricole. Elle se décline à tous les niveaux : national, régional et dans les établissements. Cette mission se matérialise principalement par des mobilités dans le cadre de partenariats entre des établissements ou des formations internationales, avec l'accompagnement de vingt-huit réseaux spécialisés pilotés par le ministère. La dynamique des mobilités, très positive jusqu'à 2019, a été freinée par le contexte sanitaire de sorte que le nombre d'apprenants, qui en ont bénéficié en 2020, a diminué de plus de 40 %. Les établissements de l'enseignement agricole ont cependant développé d'importants efforts pour que les partenariats existants soient maintenus en mettant en œuvre des mobilités « virtuelles », via les outils d'échange en distanciel. Dans ce contexte, le MAA a continué à mobiliser ses crédits articulés avec le fonds du programme ERASMUS+, auprès duquel la direction générale de l'enseignement et de la recherche, ses réseaux et les établissements sont très actifs. La coopération internationale, bien qu'affectée par la crise actuelle, demeure un atout particulier dans les relations extérieures du ministère aux côtés des aspects économiques, sanitaires et de recherche.

Dans l'enseignement agricole, le « bien-vivre ensemble » a toujours été considéré à la fois comme une fin en soi et comme une condition pour permettre et faciliter l'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences professionnelles. Le respect de soi et des autres est un objectif de la vie dans l'établissement, mais aussi pour la

formation des futurs citoyens. Dans ce cadre, le plan de prévention et de lutte contre les violences, engagé dès 2014, se poursuit. L'enseignement technique agricole contribue aussi à la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », à travers un plan en trois points : la laïcité et la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et l'engagement personnel, la mixité sociale et l'égalité.

Enfin, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse portent l'ambition de travailler en synergie. A cet effet, une convention de partenariat identifiant les sujets de collaboration plus étroite a été signée. Parmi ces sujets figurent l'orientation des jeunes vers les filières offertes par l'enseignement agricole, souvent méconnues, la meilleure information des élèves en collège et lycée et la meilleure intégration des formations de l'enseignement agricole dans les processus d'affectation à l'entrée au lycée. Ces efforts se sont poursuivis en 2020 et ont porté notamment sur une meilleure identification et prise en compte des formations de l'enseignement agricole dans le dispositif d'affectation des élèves à l'entrée dans le second cycle de l'enseignement secondaire. À ce titre, cette année encore, un courrier cosigné par la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) et la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) à destination des rectorats, DASEN (Direction académique des services de l'Éducation nationale) et DRAAF (Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) a été diffusé début mars 2020 en amont de la campagne d'orientation et d'affectation 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle
INDICATEUR 1.1	Taux de réussite aux examens
INDICATEUR 1.2	Taux d'insertion professionnelle
OBJECTIF 2	Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire
INDICATEUR 2.1	Coût unitaire de formation par élève pour l'État (enseignement agricole public)

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle

INDICATEUR

1.1 – Taux de réussite aux examens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Chance de réussite supplémentaire aux examens des garçons par rapport à l'élève moyen	%	-1,7	-1	-1,9	-1,7	-1,4	-1,5
BTSA	%	74,7	79,1	77,9	91,5	91,1	76,6
Bac S Bac Techno	%	91,3	89,9	90,6	98,5	98,6	90,4
Bac Pro	%	85,6	85	86	92,9	92,9	85
CAPA	%	95,6	95,9	97,3	96,2	96	95,5
Moyenne pondérée	%	86,4	85,7	86	93,8	92,6	84
Chance de réussite supplémentaire aux examens des filles par rapport à l'élève moyen	%	1,8	1,1	1,8	2,1	1,6	+1,5

Commentaires techniques

Source des données : Dispositif d'accès aux données de l'enseignement agricole OpenDataSoft, alimenté par la base nationale de données des examens (DécIEA en juin et septembre, Système INDEXA2 pour la session décalée de décembre) de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER, ministère chargé de l'agriculture). A ces chiffres sont ajoutées les données des apprenants de l'enseignement agricole inscrits au baccalauréat scientifique organisé par l'Éducation nationale. Ces données sont issues d'une enquête réalisée auprès des établissements concernés.

Mode de calcul :

- numérateur : nombre de candidats admis ;
- dénominateur : nombre de candidats présents aux examens.

Les données concernent l'ensemble des candidats scolarisés en établissement (élèves, adultes et apprentis) présents aux examens par épreuves terminales, avec ou sans contrôle en cours de formation (CCF). Le brevet d'études professionnelles agricoles (BEP), devenant un diplôme délivré en CCF pendant les deux premières années du baccalauréat professionnel en 3 ans, n'est plus pris en compte depuis 2013. Les données ne prennent pas en compte les examens par unités capitalisables, relatifs seulement à l'apprentissage et à la formation continue, qui ne sont pas encore intégrés au logiciel de suivi des examens.

Les taux de réussite sont calculés par type de diplôme. Un taux de réussite global est ensuite calculé en faisant la moyenne des taux de réussite à chaque examen, pondérée par la part des présents à chaque examen dans l'ensemble des présents.

La chance de réussite supplémentaire aux examens des filles ou des garçons par rapport à la moyenne des élèves et étudiants est calculée par une comparaison statistique des résultats aux examens des élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole par genre.

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**1.2 – Taux d'insertion professionnelle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Insertion à 7 mois BTSA	%	71,5	72	72	72	Non connu	77
Insertion à 7 mois Bac Pro	%	63	60,2	64	64	Non connu	72
Insertion à 7 mois CAPA	%	35	30,8	36	36	Non connu	42
Insertion à 33 mois - BTSA	%	Sans objet	92	92		Sans objet	92
Insertion à 33 mois Bac Pro	%	85,9	Sans objet			Sans objet	90
Insertion à 33 mois CAPA	%	Sans objet	Sans objet			Non connu	71

Commentaires techniques**Insertion à 7 mois :**Source des données :

Enquête réalisée par AgroSup Dijon (Eduter) pour la direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'agriculture et de l'alimentation) auprès de l'ensemble des sortants de la voie initiale scolaire professionnelle et technologique (France métropolitaine, DOM et Nouvelle-Calédonie). Afin que les résultats soient représentatifs de l'ensemble des sortants, ils sont redressés pour tenir compte de la non-réponse (comparaison des profils des répondants et des non-répondants).

Mise en place en 2009 par échantillon, l'enquête est devenue exhaustive depuis 2013. Elle bénéficie d'un avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Mode de calcul :

- numérateur : personnes en situation d'emploi ;
- dénominateur : population active ou inactive (hors poursuites d'études).

Les sortants (diplômés ou non) de l'année N-1 des formations par voie scolaire (apprentissage exclu) sont interrogés sur leur situation au 1er février de l'année N.

L'indicateur a été modifié à compter des résultats 2017 pour l'harmoniser avec l'indicateur équivalent du ministère de l'Education nationale :

- L'indicateur prenait initialement en compte les seuls sortants diplômés et intègre désormais également les non diplômés.
- Il correspondait au rapport entre les personnes en situation d'emploi et celle en emploi ou en recherche d'emploi (population active). Il prend désormais en compte à la fois la population active et inactive au dénominateur (ne sont pas prises en compte les poursuites d'études).

Insertion à 33 mois :

Source des données : Enquête réalisée par AgroSup Dijon (Eduter) pour la direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Mode de calcul : Taux net d'emploi :

- Numérateur : diplômés en emploi (dont formation professionnelle continue) ;
- Dénominateur : diplômés en emploi + diplômés en recherche d'emploi.

L'enquête est effectuée auprès des diplômés de l'enseignement technique agricole par voie scolaire et par apprentissage (CAPA, Bac pro, Brevet professionnel et BTSA). Les diplômés de l'année N-3 sont interrogés sur leur situation au 31 mars de l'année N.

Chaque diplôme fait l'objet d'une enquête tous les trois ans pour réduire le nombre de personnes à interroger annuellement. Dans le tableau de présentation des indicateurs, pour une année donnée, le taux d'insertion n'est renseigné que pour le diplôme enquêté pour l'année concernée : en 2018 les bac pro et en 2019 les BTSA. L'enquête 2020 relative aux diplômés du CAPA a été repoussée compte tenu du contexte sanitaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Taux de réussite aux examens :**

La session d'examens 2020 s'est déroulée dans des conditions inédites liées à la crise sanitaire de la Covid-19. L'aménagement des épreuves a conduit à prendre en compte en majorité les résultats du contrôle continu pour compenser les notes des épreuves terminales qui n'ont pu se dérouler en juin 2020. Seules les épreuves orales de rattrapage du baccalauréat ont été maintenues.

Ainsi, pour l'ensemble des examens, le taux de réussite aux examens est de 92,6%. Ce résultat exceptionnellement élevé, avec un taux de 6 points supérieur à la cible fixée pour 2020, est lié au contexte sanitaire. En effet, les modalités

de constitution des notes, les délibérations des jurys et le déroulement des épreuves de rattrapage pour les candidats non admis en juin, ont fait l'objet de consignes de bienveillance inédites qui justifient des résultats de cette année.

L'impact du contexte sur les résultats empêche de tirer des conclusions quant à l'évolution des indicateurs de réussite par genre.

Taux d'insertion professionnelle :

S'agissant du taux d'insertion à 7 mois, les résultats de l'année 2020 ne sont pas encore disponibles mais ceux des années précédentes ont pu être intégrés. Le taux d'insertion à 7 mois du BTSA progresse légèrement et demeure à un niveau élevé avec 72,5% des sortants (diplômés ou non) de 2018 qui occupent un emploi au 1er février 2019. Les taux d'insertion des sortants du Bac pro et du CAPA sont inférieurs et en recul.

Pour ce qui est du taux d'insertion à 33 mois, l'enquête 2020 devait concerner les diplômés du CAPA mais n'a pas été réalisée compte tenu de la crise sanitaire. Le dernier résultat disponible indique un taux d'insertion des diplômés du CAPA en progression avec un taux de 75,8% lors de l'enquête réalisée en 2017, contre 71% pour l'édition précédente.

Ces résultats confirment que les sortants s'insèrent d'autant plus vite et mieux sur le marché du travail que leur niveau de qualification est élevé.

OBJECTIF

2 – Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire

INDICATEUR

2.1 – Coût unitaire de formation par élève pour l'État (enseignement agricole public)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût unitaire de formation par élève pour l'État dans les lycées publics	€	9 874	9 908	10 100	9 977	10297	9 880

Commentaires techniques

Source des données : Crédits des BOP centraux et déconcentrés, systèmes d'information de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (GUEPARD pour les ETP, Scolagri pour les effectifs élèves).

Mode de calcul : L'indicateur est calculé en totalisant les crédits des BOP déconcentrés et les ETP valorisés au coût moyen de la catégorie NNE. Les dépenses associées à la formation sont identifiées. Les emplois au titre de la vie scolaire, par exemple, ne sont pris en compte que partiellement pour exclure l'activité liée à l'hébergement et à la restauration des élèves internes et demi-pensionnaires. Le coût unitaire de formation par élève (CUFE) de l'année civile N est constitué de 2/3 du CUFE de l'année scolaire (N-1 / N) et de 1/3 du CUFE de l'année scolaire (N / N+1).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Coût unitaire de formation par élève :

Le coût unitaire de formation par élève s'élève à 10 297 € en 2020, en hausse de 4% par rapport à l'année précédente. La gestion de la crise liée à la Covid-19 a en effet entraîné en 2020 une hausse des dépenses du programme 143 à hauteur de près de 15 millions d'euros. La gestion de la crise, qui a davantage impacté les établissements publics, a notamment conduit à attribuer aux structures les plus en difficulté des crédits supplémentaires, soit 6,9 M€ pour les établissements publics et 3,3 M€ pour le secteur privé. Les effectifs demeurant stables sur la période, le coût unitaire de formation est ainsi impacté à la hausse.

L'étude de la série de donnée est impactée par des biais de méthode. La DGER fournira prochainement une nouvelle méthode de calcul du coût unitaire de formation avec recalcul des séries de données.

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	734 307 211 727 926 000	7 302 574 3 304 325	119 263	42 012 305 51 458 474	170 000 1 829 381	783 792 090 784 637 444	783 792 090
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	240 031 183 209 664 041	37 707		356 930 000 376 920 033		596 961 183 586 621 781	596 961 183
03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)		76 289		85 836 496 86 615 881		85 836 496 86 692 169	85 836 496
04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale		301 804		4 364 218 4 426 711		4 364 218 4 728 515	4 364 218
05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé		6 227 598 1 819 010		464 982		6 227 598 2 283 992	6 227 598
Total des AE prévues en LFI	974 338 394	13 530 172	0	489 143 019	170 000	1 477 181 585	1 477 181 585
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 466 637		+7 029 576 (hors titre 2)			-6 437 061	
Total des AE ouvertes	960 871 757		509 872 767 (hors titre 2)			1 470 744 524	
Total des AE consommées	937 590 041	5 539 135	119 263	519 886 081	1 829 381	1 464 963 901	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	734 307 211 727 926 000	7 302 574 2 699 799		42 012 305 51 461 513	170 000 1 829 381	783 792 090 783 916 693	783 792 090
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	240 031 183 209 664 041	37 707		356 930 000 376 911 653		596 961 183 586 613 401	596 961 183
03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)		65 673		85 836 496 86 583 094		85 836 496 86 648 767	85 836 496
04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale		271 386		4 364 218 4 398 604		4 364 218 4 669 990	4 364 218
05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé		6 227 598 1 916 812		464 982		6 227 598 2 381 794	6 227 598
Total des CP prévus en LFI	974 338 394	13 530 172	0	489 143 019	170 000	1 477 181 585	1 477 181 585
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations	-13 466 637		+7 778 777 (hors titre 2)			-5 687 860	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
hors FdC et AdP							
Total des CP ouverts	960 871 757		510 621 968 (hors titre 2)			1 471 493 725	
Total des CP consommés	937 590 041	4 991 376	0	519 819 846	1 829 381	1 464 230 645	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	725 476 139 715 616 243	4 864 630 3 988 413	17 714	38 626 174 42 028 442	170 000 989 119	769 136 943	769 136 943 762 639 930
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	246 657 440 209 248 842	142 483		354 800 901 371 653 376		601 458 341	601 458 341 581 044 701
03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)		32 890		87 335 328 79 384 736		87 335 328	87 335 328 79 417 626
04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale		1 650 436		3 384 218 2 743 990		3 384 218	3 384 218 4 394 427
05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé		5 521 995 5 624 495		163 542		5 521 995	5 521 995 5 788 036
Total des AE prévues en LFI	972 133 579	10 386 625	0	484 146 621	170 000	1 466 836 825	1 466 836 825
Total des AE consommées	924 865 085	11 438 716	17 714	495 974 085	989 119		1 433 284 720

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	725 476 139 715 616 243	4 864 630 3 343 162	17 714	38 626 174 42 036 158	170 000 989 119	769 136 943	769 136 943 762 002 396
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	246 657 440 209 248 842	142 483		354 800 901 371 662 536		601 458 341	601 458 341 581 053 861
03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)		32 890		87 335 328 79 443 217		87 335 328	87 335 328 79 476 107
04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale		1 649 960		3 384 218 2 748 640		3 384 218	3 384 218 4 398 600
05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé		5 521 995 5 554 964		163 542		5 521 995	5 521 995 5 718 506

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
Total des CP prévus en LFI	972 133 579	10 386 625	0	484 146 621	170 000	1 466 836 825	1 466 836 825
Total des CP consommés	924 865 085	10 723 459	17 714	496 054 092	989 119		1 432 649 469

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	924 865 085	974 338 394	937 590 041	924 865 085	974 338 394	937 590 041
Rémunérations d'activité	570 869 213	603 424 255	578 847 219	570 869 213	603 424 255	578 847 219
Cotisations et contributions sociales	349 074 750	365 714 139	352 566 913	349 074 750	365 714 139	352 566 913
Prestations sociales et allocations diverses	4 921 122	5 200 000	6 175 909	4 921 122	5 200 000	6 175 909
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	11 438 716	13 530 172	5 539 135	10 723 459	13 530 172	4 991 376
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 431 299	7 677 598	5 497 978	6 716 041	7 677 598	4 960 835
Subventions pour charges de service public	4 007 417	5 852 574	41 157	4 007 417	5 852 574	30 541
Titre 5 – Dépenses d'investissement	17 714	0	119 263	17 714	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 714	0	119 263	17 714	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	495 974 085	489 143 019	519 886 081	496 054 092	489 143 019	519 819 846
Transferts aux ménages	68 191 817	72 079 648	70 612 807	68 188 176	72 079 648	70 595 526
Transferts aux entreprises	3 700	0	8 000	3 700	0	8 000
Transferts aux collectivités territoriales	44 049 857	52 294 726	55 461 880	44 057 692	52 294 726	55 432 919
Transferts aux autres collectivités	383 728 712	364 768 645	393 803 394	383 804 525	364 768 645	393 783 401
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	989 119	170 000	1 829 381	989 119	170 000	1 829 381
Dotations en fonds propres	989 119	170 000	1 829 381	989 119	170 000	1 829 381
Total hors FdC et AdP		1 477 181 585			1 477 181 585	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-13 466 637			-13 466 637	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 029 576			+7 778 777	
Total*	1 433 284 720	1 470 744 524	1 464 963 901	1 432 649 469	1 471 493 725	1 464 230 645

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2020		89 957		839 158				
Total		89 957		839 158				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						440 381		440 381
Total						440 381		440 381

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		7 380 000		7 380 000	13 466 637		13 466 637	
Total		7 380 000		7 380 000	13 466 637		13 466 637	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		7 469 957		8 219 158	13 466 637	440 381	13 466 637	440 381

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
110215	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement secondaire Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 2227679 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater F</i>	170	175	205
Coût total des dépenses fiscales		170	175	205

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	734 307 211 727 926 000	49 484 879 56 711 443	783 792 090 784 637 444	734 307 211 727 926 000	49 484 879 55 990 693	783 792 090 783 916 693
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	240 031 183 209 664 041	356 930 000 376 957 740	596 961 183 586 621 781	240 031 183 209 664 041	356 930 000 376 949 360	596 961 183 586 613 401
03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)		85 836 496 86 692 169	85 836 496 86 692 169		85 836 496 86 648 767	85 836 496 86 648 767
04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale		4 364 218 4 728 515	4 364 218 4 728 515		4 364 218 4 669 990	4 364 218 4 669 990
05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé		6 227 598 2 283 992	6 227 598 2 283 992		6 227 598 2 381 794	6 227 598 2 381 794
Total des crédits prévus en LFI *	974 338 394	502 843 191	1 477 181 585	974 338 394	502 843 191	1 477 181 585
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-13 466 637	+7 029 576	-6 437 061	-13 466 637	+7 778 777	-5 687 860
Total des crédits ouverts	960 871 757	509 872 767	1 470 744 524	960 871 757	510 621 968	1 471 493 725
Total des crédits consommés	937 590 041	527 373 860	1 464 963 901	937 590 041	526 640 603	1 464 230 645
Crédits ouverts - crédits consommés	+23 281 716	-17 501 093	+5 780 623	+23 281 716	-16 018 635	+7 263 080

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 19 027 773 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	974 338 394	501 054 244	1 475 392 638	974 338 394	501 054 244	1 475 392 638
Amendements	0	+1 788 947	+1 788 947	0	+1 788 947	+1 788 947
LFI	974 338 394	502 843 191	1 477 181 585	974 338 394	502 843 191	1 477 181 585

Deux amendements ont été adoptés lors des discussions parlementaires:

- amendement n°879 d'un de 2 130 000 € en AE = CP pour la revalorisation de la rémunération des catégories 3 de l'enseignement technique agricole ;
- amendement n° II-23 minore les crédits ht2 du programme 143 d'un montant de 341 053 € et vise à tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

S'agissant des crédits de titre 2, la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 13 466 637 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 143, dont 7 509 859 € de crédits HCAS pensions et 5 956 778 € de crédits CAS pensions.

S'agissant des crédits hors titre 2 ont fait l'objet des mouvements suivants :

- reports de crédits 2019 sur 2020 d'un montant de 89 957 € en AE et 839 158 € en CP, par l'arrêté du 10 février 2020;
- transfert de crédits d'un montant de 393 600 €, en AE=CP vers le programme 214 «Soutien à la politique de l'éducation nationale» par le décret n° 2020-1015 du 17 août 2020 portant transfert de crédits, pour financer le déploiement du Livret scolaire unique (LSU);
- transfert de crédits de 46 781 € en AE=CP vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables», par le décret n° 2020-1015 du 17 août 2020 portant transfert de crédits pour le financement de la messagerie MEL (Mélanie 2);
- ouverture de crédits ht2, en loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative, d'un montant 7 380 000 € en AE = CP, pour soutenir les établissements les plus en difficulté impactés par l'effet de la crise sanitaire de la Covid-19.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	4 871 692	5 456 514	10 328 206	4 871 692	5 456 514	10 328 206
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	4 871 692	5 456 514	10 328 206	4 871 692	5 456 514	10 328 206

Les crédits du titre 2 n'ont fait l'objet d'aucun dégel ou gel complémentaire.

Le total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme s'est établi à 19 027 773 €.

Un mouvement de fongibilité asymétrique d'un montant de 18 600 497 € a été réalisé au titre de la subvention dite de « l'article 44 », le montant de fongibilité technique ayant été minoré de 2 119 350 € afin de corriger l'erreur d'imputation de l'amendement au PLF 2020 visant à revaloriser les rémunérations des agents de catégorie 3 de l'enseignement technique agricole privé sous contrat (amendement ayant été imputé sur les crédits HT2 du programme alors qu'il s'agit de crédits de personnel).

Cet ajustement technique n'a eu aucun impact sur le montant de la subvention versée aux établissements privés du temps plein dans le cadre de la subvention « article 44 », qui leur a permis de financer :

- des personnels enseignants et documentalistes, salariés de droit privé, recrutés directement par les chefs d'établissement dans la limite de 15 % des dotations en postes notifiées par les autorités académiques, ce qui constitue la part structurelle de la subvention ;
- le remplacement des personnels absents, ce qui constitue la part conjoncturelle de la subvention.

Par ailleurs, une deuxième fongibilité asymétrique d'un montant de 427 276 € a été réalisée afin de récupérer les crédits non mobilisés sur le titre 2 au titre de la transformation des contrats d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en contrat à durée indéterminée. Ces crédits ont financé les postes d'accompagnants non transformés en CDI, budgétés en hors titre 2 sur l'action 3 du programme.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1009 – A administratifs	0,00	676,00	602,00	0,00	664,70	+62,70
1010 – A techniques	0,00	473,00	486,00	0,00	460,88	-25,12
1011 – B et C administratifs	0,00	1 118,00	1 063,00	0,00	1 072,62	+9,62
1012 – B et C techniques	0,00	477,00	408,00	0,00	470,80	+62,80
1013 – Enseignants	0,00	12 638,00	12 775,00	0,00	12 634,00	-141,00
Total	0,00	15 382,00	15 334,00	0,00	15 303,00	-31,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1009 – A administratifs	0,00	0,00	-4,43	-6,87	-7,62	+0,75
1010 – A techniques	0,00	0,00	-6,59	-5,53	-6,80	+1,27
1011 – B et C administratifs	0,00	0,00	-17,55	-27,83	-25,48	-2,35
1012 – B et C techniques	0,00	0,00	-2,59	-3,61	-4,54	+0,93
1013 – Enseignants	0,00	0,00	+133,87	-137,87	+35,13	-173,00
Total	0,00	0,00	+102,71	-181,71	-9,31	-172,40

Le plafond d'emplois du programme 143 « Enseignement technique agricole » mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a été exécuté à hauteur de 99,8%, avec une consommation de 15 303 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un plafond fixé à 15 334 ETPT en LFI, soit une sous-consommation de 31 ETPT.

Cette consommation intègre les agents décomptés dans l'outil CHORUS auxquels s'ajoutent 466 ETPT correspondant à la fongibilité asymétrique réalisée au titre de l'enseignement privé (dite « article 44 ») et des ETPT liés à la comptabilisation tardive des recrutements de la rentrée 2020. La subvention dite « article 44 » est régie par l'article R. 813-40 du code rural et de la pêche maritime et est versée aux établissements d'enseignement agricole privés du temps plein sous contrat. L'article 44 est divisé en deux composantes :

- la part « structurelle » correspond à des moyens permanents ;
- la part « conjoncturelle » correspond à des moyens de remplacement de courte durée.

Une correction technique est appliquée afin de prendre en compte l'impact en ETPT des emplois (vacataires, apprentis, etc.) non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

Le contexte de la crise sanitaire a induit une modification des conditions d'entrées et de sorties sur le programme, ce qui a entraîné une sous-consommation de -22 ETPT sur les emplois permanents. De plus, la dotation en moyens d'ajustement a été sous-exécutée de -9 ETPT dans le contexte de la crise sanitaire. Dans le cadre de l'enseignement à distance, les enseignants ont été mobilisés par des heures supplémentaires pour développer l'accompagnement personnalisé des élèves, compenser les absences de leurs collègues liées au virus et terminer l'année scolaire (marquée – en outre – par un baccalauréat intégralement réalisé en contrôle continu).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1009 – A administratifs	58,00	10,00	6,70	52,00	3,00	5,80	-6,00	-4,00
1010 – A techniques	40,00	7,00	6,90	36,00	0,00	5,80	-4,00	-3,00
1011 – B et C administratifs	204,00	16,00	7,30	186,00	13,00	6,90	-18,00	-12,00
1012 – B et C techniques	26,00	7,00	8,30	23,00	0,00	7,20	-3,00	-2,00
1013 – Enseignants	843,00	180,00	6,70	789,00	58,00	8,90	-54,00	-39,00
Total	1 171,00	220,00		1 086,00	74,00		-85,00	-60,00

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoyait un schéma d'emplois de -60 ETP sur le programme 143. Le schéma d'emplois réalisé est de -85 ETP, soit un écart de -25 ETP à la prévision. Cet écart s'explique par le principe de l'année scolaire allant de septembre n à juin n+1. Pour atteindre sa cible pluriannuelle (-60 + -80 = -140 sur 2020 et 2021), il devait nécessairement anticiper une partie des suppressions 2021 sur 2020.

SORTIES RÉALISÉES EN 2020

Les sorties sont supérieures aux prévisions (1 171 sorties effectives contre 803 prévues) compte tenu d'un turn-over plus important constaté chez les enseignants contractuels. Par ailleurs, le nombre de départs en retraite est inférieur aux prévisions (220 contre 280 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2020

Les entrées réalisées ont été supérieures aux prévisions (1 086 entrées effectives contre 743 prévues) pour compenser le turn-over constaté sur les sorties.

Les primo-recrutements comprennent les seules entrées par concours.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Autres	15 334,00	15 303,00	0,00	0,00	102,71	15 181,00
Total	15 334,00	15 303,00	0,00	0,00	102,71	15 181,00

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La ligne « Autres » correspond aux effectifs affectés dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), aux enseignants et personnels de documentation de l'enseignement technique agricole privé dit du « temps plein » et aux apprentis.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	10 507,00	10 486,00
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	4 827,00	4 817,00
Total	15 334,00	15 303,00
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 13

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du programme sont gérés par des agents rattachés au programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture". Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont donc retracés au niveau ministériel sur ce programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	570 869 213	603 424 255	578 847 219
Cotisations et contributions sociales	349 074 750	365 714 139	352 566 913
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	224 559 636	232 494 631	227 184 987
– Civils (y.c. ATI)	224 527 144	232 461 631	227 151 172
– Militaires	32 492	33 000	33 815
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	124 515 114	133 219 508	125 381 926
Prestations sociales et allocations diverses	4 921 122	5 200 000	6 175 909
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	924 865 085	974 338 394	937 590 041
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	700 305 449	741 843 763	710 405 054
FdC et AdP prévus en titre 2			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 831 agents pour un montant de 4,657 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	702,68
Exécution 2019 hors CAS Pensions	700,31
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	2,37
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-1,54
– Mesures de restructuration	-0,30
– Autres dépenses de masse salariale	4,25
Impact du schéma d'emplois	-5,34
EAP schéma d'emplois 2019	-0,47
Schéma d'emplois 2020	-4,87
Mesures catégorielles	7,98
Mesures générales	0,06
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	2,49
GVT positif	13,79
GVT négatif	-11,30
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,60
Indemnisation des jours de CET	1,35
Mesures de restructurations	1,22
Autres rebasages	0,04
Autres variations des dépenses de personnel	-0,07
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,25
Autres variations	-1,32
Total	710,41

La masse salariale passe de 702,68 M€ en 2019 (retraité) à 710,41 M€ en 2020, soit une évolution de +1,1 %.

Le montant des dépenses de personnel du programme 143 (hors Cas Pensions) est de 729,44 M€ en incluant la fongibilité asymétrique pour l'année 2020.

L'augmentation de l'effet du schéma d'emplois 2020 sur 2020 par rapport à la LFI s'explique par le résultat de -85 ETP en réalisation contre -60 ETP en programmation.

En outre, le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde intègre un GVT positif de +13,79 M€ en phase avec la budgétisation et mais un GVT négatif en augmentation à -11,30 M€ compte tenu de l'évolution des flux (+45%) par rapport à la budgétisation initiale.

La ligne « Autres rebasages » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond à une minoration des dépenses par des rétablissements de crédits, les retenues pour faits de grève et les primes COVID

(0,78 M€).

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La ligne "Autres variations" de la rubrique "Autres variations des dépenses de personnel" intègre -1,94 M€ liés aux retards de gestion entraînés par la mise en place du nouveau système d'information de gestion des ressources humaines RenoiRH, +2,06 M€ d'heures supplémentaires effectives (HSE) et -1,44 M€ de sous-consommation d'ETPT, liées à la crise sanitaire.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	60 306	69 413	69 816	50 870	57 737	58 400
1010 – A techniques	44 548	49 416	54 035	37 171	40 983	45 430
1011 – B et C administratifs	28 070	34 850	29 951	23 030	29 095	24 578
1012 – B et C techniques	37 835	37 203	36 578	31 561	31 098	30 228
1013 – Enseignants	32 312	44 571	45 073	26 473	36 558	36 874

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						307 321	498 388
Liste d'aptitude professeur éducation physique et sportive	9	A	Professeur éducation physique et sportive	09-2019	8	17 763	26 645
Plan de requalification de B en A	12	B	Secrétaire administratif	07-2019	6	56 170	112 340
Plan de requalification C en B	30	C	Adjoint administratif	07-2019	6	18 642	37 284
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	319	Toutes catégories	Divers corps	09-2019	8	214 746	322 119
Mesures statutaires						5 727 043	5 764 449
Plan de requalification de B en A	12	B	Secrétaire administratif	07-2020	6	28 085	56 170
Plan de requalification C en B	30	C	Adjoint administratif	07-2020	6	9 321	18 642
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	10 408	Toutes catégories	Divers corps	01-2020	12	5 689 637	5 689 637
Mesures indemnitaires						1 945 104	1 945 104
Revalorisation de l'ISOE part modulable	151	Enseignants	Divers corps d'enseignants	01-2020	12	38 955	38 955
RIFSEEP : réexamen IFSE	2 239	Toutes catégories	Divers corps	01-2020	12	1 906 149	1 906 149
Total						7 979 468	8 207 941

En 2020, l'impact de la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est de 5,69 M€ (hors contribution au CAS Pensions) pour le programme 143.

Concernant les autres mesures catégorielles, elles représentent pour le programme 143 une dépense de 2,28 M€ correspondant à la poursuite de mesures engagées les années précédentes et par la mise en place de quelques nouvelles mesures :

- le report de l'adhésion au RIFSEEP des corps de la filière technique (IAE et TSMA) et la revoyure de l'ensemble du dispositif pour en assurer la cohérence ministérielle ;
- la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour améliorer l'attractivité des postes de l'enseignement agricole privé ;
- l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A).

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 528 900 540	CP ouverts en 2020 * (P1) 529 649 741
AE engagées en 2020 (E2) 527 373 860	CP consommés en 2020 (P2) 526 640 603
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 522	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 145 387
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 526 158	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 525 495 216

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 217 563				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 1 466				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 219 029	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 145 387	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 73 642
AE engagées en 2020 (E2) 527 373 860	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 525 495 216	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 878 644
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 952 285
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 1 636 584
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 315 701

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Depuis 2013, les subventions allouées aux établissements privés ont été calibrées afin de couvrir les engagements et les paiements au titre de l'année civile, et non plus de l'année scolaire (passage à une gestion en AE=CP). Cette gestion en année civile explique le faible niveau des engagements non couverts par des CP fin 2020. Au 31 décembre 2021, le montant des engagements non couverts par des paiements devrait principalement correspondre au reste à payer au titre du contrat d'impact social. L'objet de ce contrat d'impact social est d'accompagner des jeunes issus de milieux modestes dans les domaines de l'aide à l'orientation, du soutien méthodologique, de la connaissance des

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

filières et des métiers et des réseaux, pour leur permettre de définir leur projet professionnel, et plus largement, leur projet de vie avec confiance et ambition.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	734 307 211 727 926 000	49 484 879 56 711 443	783 792 090 784 637 444	734 307 211 727 926 000	49 484 879 55 990 693	783 792 090 783 916 693

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	734 307 211	727 926 000	734 307 211	727 926 000
Rémunérations d'activité	427 172 544	423 555 715	427 172 544	423 555 715
Cotisations et contributions sociales	303 237 593	299 125 191	303 237 593	299 125 191
Prestations sociales et allocations diverses	3 897 074	5 245 094	3 897 074	5 245 094
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 302 574	3 304 325	7 302 574	2 699 799
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 450 000	3 304 325	1 450 000	2 699 799
Subventions pour charges de service public	5 852 574		5 852 574	
Titre 5 : Dépenses d'investissement		119 263		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		119 263		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 012 305	51 458 474	42 012 305	51 461 513
Transferts aux ménages		2 027 017		2 027 017
Transferts aux collectivités territoriales	36 416 196	44 373 614	36 416 196	44 377 653
Transferts aux autres collectivités	5 596 109	5 057 843	5 596 109	5 056 843
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	170 000	1 829 381	170 000	1 829 381
Dotations en fonds propres	170 000	1 829 381	170 000	1 829 381
Total	783 792 090	784 637 444	783 792 090	783 916 693

La surconsommation constatée en CP sur cette action (+6,52 M€ par rapport à la LFI) trouve principalement son origine dans les aides aux établissements publics frappés par la crise sanitaire de la Covid-19, soit +6,90 M€.

Par rapport à la prévision de la LFI, les autres dépenses supplémentaires concernent :

- les assistants d'éducation (+2,21 M€) afin de couvrir des besoins de surveillance accrue liés à la crise sanitaire ;
- les lycées des COM (+0,31 M€), principalement en raison de la situation de Mayotte ;
- l'EPN de Rambouillet (+0,25 M€), pour l'entretien de son patrimoine vieillissant ;
- les charges de pensions des emplois gagés des CFA/CFPPA (+0,40 M€) afin d'aider les établissements les plus en difficulté financière et ayant un grand nombre de postes gagés.

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Du fait du contexte sanitaire, de moindres dépenses ont été par ailleurs enregistrées pour les accidents du travail des élèves en stage¹ (-0,26 M€), les visites médicales des élèves en stage (-0,23 M€), et pour les frais de déplacement des personnels enseignants (- 0,17 M€).

Au total, l'exécution hors titre 2, soit 56 720 828 € en AE et 56 000 077 € en CP, est la suivante sur cette action :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Actions d'appui à l'enseignement agricole : 3 284 681 € en AE et 2 683 836 € en CP**

Depuis février 2019, un effort accru de communication, pour valoriser l'enseignement agricole et renforcer les effectifs d'élèves et d'apprentis, a été lancé sous la bannière « L'aventure du vivant ». Cet effort doit être porté sur plusieurs années pour porter ses fruits, d'autant plus qu'il a été sévèrement entravé depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire Covid-19. S'agissant du site dédié, des réseaux sociaux et de la communication numérique, l'ampleur que prend leur utilisation a nécessité un accompagnement externe pour accentuer la promotion de l'enseignement agricole. Les budgets communication et événementiel ont représenté 1,57 M€ en AE et 1,03 M€ en 2020.

S'agissant des systèmes d'information, les projets ministériels et interministériels avancent selon les plannings et budgets définis dans les feuilles de route. Seul le projet « outil comptable » a été retardé et n'a pas été mis en œuvre en 2020. 1,42 M€ en AE et 1,36 M€ en CP ont été consacrés en 2020, pour rénover le système d'information de l'enseignement agricole gérant apprenants et enseignants.

Par ailleurs, ont été pris en charge, dans le cadre de la crise sanitaire, l'acquisition, dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence de 462 000 masques pour un coût de 0,29 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION**TRANSFERTS AUX MENAGES****Réparation des accidents du travail des élèves et étudiants : 2 027 017 € en AE = CP**

L'exécution 2020 se décompose comme suit:

- 1,993 M€ versés à la CCMSA;
- 0,018 M€ versés à la MSA Bas-Rhin;
- 0,010 M€ versés à la CCAA du Haut-Rhin;
- 0,006 M€ versés à la MSA Moselle.

Le niveau de la dépense (-0,27 M€ par rapport à la LFI) s'explique par une moindre sévérité des accidents (moins d'accidents avec séquelles) et par la période de confinement liée à la crise sanitaire.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**Charges de pensions pour les agents titulaires sur budget (ATB) des Centres de formation d'apprentis (CFA) et des Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) : 1 799 841 € en AE = CP**

Au 31 décembre 2020, 176 ETP sont affectés sur des postes d'agents titulaires sur budget (ATB) en CFA et CFPPA. Les critères d'attribution de la subvention au titre des cotisations au CAS pension étaient le nombre de postes gagés dans l'établissement et les difficultés financières de l'établissement. La charge supplémentaire générée par ces agents titulaires et supportée par les établissements est compensée partiellement par le programme 143. La dotation prévue en LFI 2020 (1,40 M€) a été sur-exécutée (+0,40 M€) pour aider les établissements les plus en difficulté financière et ayant un grand nombre de postes gagés. Pour mémoire, cette ligne s'inscrit en baisse régulière ces dernières années (9 M€ exécutés en 2012 contre 1,80 M€ en 2020).

Assistants d'éducation employés dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) : 35 654 774 € AE et en CP

La dotation a financé 1 327,3 postes d'assistants d'éducation.

L'écart à la prévision de la LFI, soit +2,21 M€, s'explique par un redéploiement réalisé en fin de gestion visant à couvrir les besoins de surveillance accrue liés à la crise sanitaire. Par rapport à 2019, le niveau d'exécution sur cette ligne augmente (+6 %) du fait du financement d'un demi ETP par site de formation initiale scolaire jusqu'à la fin d'année scolaire, soit 79 ETPT pour la période de décembre 2020 à juillet 2021.

Aides aux établissements d'enseignement public frappés par la pandémie : 6 896 000 € AE et en CP

La crise sanitaire sans précédent du fait de la COVID-19 a des répercussions importantes sur la situation financière de la quasi-totalité des entreprises. L'enseignement technique agricole public a été particulièrement touché compte tenu de ses activités économiques importantes (exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres de formation continue) et de la présence quasi systématique d'un internat. 55 EPLEFPA en grande difficulté ont bénéficié en 2020 de cette aide exceptionnelle, conditionnée à la mise en œuvre d'un plan local de redressement.

Visite médicale des élèves en stage : 1 038 881 € en AE et 1 032 104 € en CP

Le financement des visites médicales des élèves mineurs devant travailler sur des machines dangereuses dans le cadre de leur stage est prévu au titre de la surveillance médicale des élèves et des étudiants des établissements d'enseignement agricole. Cette sous-action a été sous-exécutée (-0,22 M€ par rapport à la LFI) en raison de la pénurie de médecins de la MSA et de médecins généralistes pour réaliser les visites, ainsi que de l'annulation de certaines périodes de stages en raison de la crise sanitaire.

Frais de déplacement des personnels enseignants : 141 259 € en AE et 141 392 € en CP

La dépense est destinée à prendre en charge les frais des enseignants titulaires et contractuels sur la base des dispositions réglementaires en vigueur. La sous-exécution (-0,17 M€ par rapport à la LFI) s'explique par de moindres déplacements du fait des périodes de confinement et plus globalement de la crise sanitaire ayant déporté une partie de l'enseignement de 2020 en distanciel.

Actions d'appui à l'enseignement agricole : 14 910 € en AE et 20 910 € en CP

Ces dépenses correspondent à diverses actions de promotion de l'enseignement agricole et de communication (expositions, salon) réalisées par quelques EPLEFPA avant la période de confinement.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**Actions d'appui à l'enseignement agricole : 1 704 550 € en AE et en CP**

Ces dépenses ont permis de financer les actions mises en œuvre, dans le cadre du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole technique, par les établissements nationaux d'appui (l'établissement public national de Rambouillet, AgroSup Dijon, l'Institut Agro et l'ENSFEA), pour le compte des établissements de l'enseignement agricole technique.

Moyens de fonctionnement pour l'Établissement Public National (EPN) de Rambouillet : 905 000 € en AE et en CP

L'établissement est sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture, exercée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. Son activité est organisée au travers d'une convention annuelle relative à la mission nationale d'appui à l'enseignement agricole.

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, une dotation supplémentaire de 0,10 M€ a été attribuée à l'EPN pour faire face à ses besoins en termes de fonctionnement. Cette somme correspond à l'écart de consommation des crédits par rapport à la LFI 2020 hors dépenses d'opérations financières.

Fonctionnement des lycées agricoles des Collectivités d'Outre-mer et de Mayotte - HCPER : 1 300 000 € en AE et en CP

Les établissements publics agricoles des COM et du département de Mayotte dépendent exclusivement du ministère chargé de l'agriculture pour leur fonctionnement. En 2020, les subventions allouées ont été les suivantes :

- Lycée de Opunohu (Polynésie) : 0,32 M€ ;
- Lycée agricole public de Mayotte : 0,88 M€ ;
- Lycée agricole de Wallis et Futuna : 0,10 M€.

Des crédits supplémentaires ont été versés à l'EPN de Mayotte pour le gardiennage indispensable à la sécurisation, les cambriolages étant en augmentation sur le site. Ceci explique le dépassement par rapport à la prévision de la LFI, soit +0,10 M€.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES :

Moyens d'investissement pour l'Établissement Public National (EPN) de Rambouillet : 316 500 € en AE et en CP

Le Centre d'enseignement zootechnique (CEZ) de Rambouillet a perçu sur l'exercice 2020 une subvention d'investissement d'un montant total de 0,32 M€ afin d'entretenir le bâti historique du Domaine national de Rambouillet. L'écart à la LFI, soit +0,15 M€ s'explique par les travaux de réhabilitation réalisés sur le bâtiment.

Investissements dans les lycées agricoles des Collectivités d'Outre-mer : 1 512 881 € en AE et en CP

Des investissements ont été réalisés afin de poursuivre les travaux de mise en sécurité du Lycée de Mayotte, d'acquérir des mobiliers de salles de classes en Polynésie et de financer des besoins en construction, ravalement des huisseries et équipements pour Wallis.

En 2020, les subventions allouées ont été les suivantes :

- Lycée de Opunohu (Polynésie) : 0,08 M€ ;
- Lycée agricole public de Mayotte : 1,30 M€ ;
- Lycée agricole de Wallis et Futuna : 0,13 M€.

L'écart à la prévision de la LFI, soit +0,21 M€ en AE=CP, s'explique par les efforts supplémentaires en vue de la sécurisation du site de Mayotte.

DEPENSES POUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE L'ETAT

Actions d'appui à l'enseignement agricole : 119 263 € en AE

Cette dépense concerne la maintenance et l'aide à la maîtrise d'œuvre du logiciel REFEA (nouvelle version pour l'architecture d'évaluation par épreuve).

Sur cette ligne budgétaire, certaines dépenses n'ont pas été exécutées sur le titre de dépense initialement envisagé, du fait notamment de modifications apportées à la norme comptable, non prises en compte lors du PAP 2020. Au total, l'écart entre la LFI et l'exécution s'établit à -2,89 M€ en CP. Cet écart s'explique par les restes à payer (-1,38 M€) afférents aux différents projets informatiques et de communication et par des mesures de régulation budgétaire (-1,14M€). Sur cette ligne, 0,37 M€ n'ont pu aboutir dans les délais.

1 Cette dépense, imputée en catégorie 61, avait été identifiée à tort comme transfert aux collectivités territoriales lors du PAP 2020.

ACTION

02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	240 031 183	356 930 000	596 961 183	240 031 183	356 930 000	596 961 183
	209 664 041	376 957 740	586 621 781	209 664 041	376 949 360	586 613 401

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	240 031 183	209 664 041	240 031 183	209 664 041
Rémunérations d'activité	176 251 711	155 291 504	176 251 711	155 291 504
Cotisations et contributions sociales	62 476 546	53 441 723	62 476 546	53 441 723
Prestations sociales et allocations diverses	1 302 926	930 814	1 302 926	930 814
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		37 707		37 707
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		37 707		37 707
Titre 6 : Dépenses d'intervention	356 930 000	376 920 033	356 930 000	376 911 653
Transferts aux autres collectivités	356 930 000	376 920 033	356 930 000	376 911 653
Total	596 961 183	586 621 781	596 961 183	586 613 401

Concernant les dépenses hors personnel, l'écart à la prévision de la LFI s'explique principalement par la fongibilité asymétrique relative à subvention dite de l'article 44.

Au total, l'exécution corrigée des erreurs d'imputation, soit 377 004 227 € en AE et 376 995 847 € en CP, est la suivante sur cette action :

Établissements du temps plein : 130 770 562 en AE et CP

Un protocole financier a été signé avec les fédérations du privé temps plein le 30 juillet 2018 pour la période 2018-2021. Un avenant à ce protocole a été signé le 7 décembre 2020 pour intégrer l'impact financier du transfert du lycée professionnel horticole privé Camille Godard du Haillan au sein de l'enseignement agricole public à compter du 1er septembre 2020. Ainsi, pour 2020, le montant de la subvention est plafonné à 131,56 M€, auquel s'ajoute des frais de déplacement et de visites médicales des enseignants pouvant être pris en charge dans la limite de 0,48 M€.

Dans ce cadre, les taux de subvention appliqués en 2020 en fonction des différents régimes de scolarisation des élèves (interne, externe, demi pensionnaire) sont les suivants :

Taux de subvention à l'élève pour l'année civile 2020 (arrêté interministériel du 2 décembre 2020):

Subvention à l'élève externe :	2 062,5 €
Subvention à l'élève demi-pensionnaire :	2 278,1 €
Subvention à l'élève interne :	3 589,2 €

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'écart à la cible prévue en LFI (134,31 M€) est de -3,55 M€ du fait de :

- la non mobilisation des 2,13 M€ correspondants à l'amendement n°879, imputés à tort sur le hors titre 2. Les dépenses afférentes à la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie 3 de l'enseignement technique agricole ont été exécutées sur le titre 2 du programme ;
- des effectifs constatés en deçà des objectifs intégrés au protocole (- 0,93 M€) ;
- une moindre consommation des frais de déplacement des enseignants et des visites médicales en raison des mesures de confinement liées à la crise sanitaire (-0,34 M€) ;
- l'intégration du lycée professionnel privé horticole Camille Godard du Haillan au sein de l'EPLEFPA Bordeaux-Gironde à compter de la rentrée scolaire 2020 (- 0,15 M€).

Établissements du rythme approprié : 218 599 357 € en AE et 218 590 977 € en CP

Les établissements du rythme approprié se répartissent en 2 catégories : ceux organisés selon un rythme alternant (maisons familiales rurales - MFR) et ceux dit « autres », à dominante médico-sociale (établissements affiliés à l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion – UNREP).

Un protocole a été signé le 31 mars 2018 avec l'UNMFREO. Il prévoit un montant annuel forfaitaire garanti de subvention fixé à 208,5 M€.

Un second protocole a été signé le 25 mai 2018 avec l'UNREP pour un montant annuel de subvention plafonné à 10,35 M€.

La cible prévue en LFI (218,85 M€) a légèrement été sous exécutée, soit -0,26 M€, les effectifs de l'UNREP s'avérant inférieurs à ceux prévus au protocole.

Subvention aux fédérations et aux organismes de formation : 3 712 062 € en AE = CP

Le code rural et de la pêche maritime prévoit :

- qu'une subvention de fonctionnement est versée aux fédérations nationales représentant les établissements privés de l'enseignement technique agricole ;
- qu'une subvention de fonctionnement est versée aux organismes qui offrent une formation pédagogique, de qualification et de perfectionnement aux enseignants et aux chefs d'établissement.

L'écart par rapport à la prévision LFI (-0,06 M€) s'explique par un effort de maîtrise de la dépense.

Aides aux établissements d'enseignements privés frappés par la pandémie : 3 304 000 € en AE=CP

Affiliation	Nombre d'établissements	Aide versée (COVID)
Privé (UNMFREO)	47	1 766 500
Privé (CNEAP)	22	1 209 500
Privé (UNREP)	5	278 000
Privé (Sans affiliation)	1	50 000

Une aide financière exceptionnelle à hauteur de 3,3 M€ a été versée à 75 établissements privés identifiés en risque de péril financier du fait de l'impact de la crise sanitaire sur leurs activités (coûts supplémentaires, baisse de revenus, etc.).

Subvention « article 44 » : 20 618 246 € en AE = CP

Les établissements privés du temps plein bénéficient d'une subvention complémentaire, dite de « l'article 44 », qui leur permet de financer :

- les personnels enseignants et documentalistes, salariés de droit privé, recrutés directement par les chefs d'établissement dans la limite de 15 % des dotations en postes notifiées par les autorités académiques, ce qui constitue la part structurelle de la subvention ;
- le remplacement des personnels absents, ce qui constitue la part conjoncturelle de la subvention.

La dépense réalisée en 2020 est en hausse par rapport à 2019 (20,13 M€). La pluridisciplinarité des profils recherchés demeure un frein aux recrutements d'enseignants de droit public et génère des besoins complémentaires à temps incomplet. Par ailleurs, le taux horaire financé par la subvention dite « article 44 » part structurelle a été revalorisé de 68 € à 71€ à la rentrée scolaire 2019 conformément au protocole du 30 juillet 2018 signé avec les fédérations du temps plein, ce qui a un effet sur le niveau de la dépense.

ACTION**03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		76 289		65 673
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		35 132		35 132
Subventions pour charges de service public		41 157		30 541
Titre 6 : Dépenses d'intervention	85 836 496	86 615 881	85 836 496	86 583 094
Transferts aux ménages	71 417 414	68 510 110	71 417 414	68 492 828
Transferts aux collectivités territoriales	14 419 082	8 852 990	14 419 082	8 845 097
Transferts aux autres collectivités		9 252 781		9 245 169
Total	85 836 496	86 692 169	85 836 496	86 648 767

L'exécution corrigée des erreurs d'imputation, soit 86 645 680 € en AE et 86 602 278 € en CP, est la suivante sur cette action :

Bourses sur critères sociaux : 69 472 453 € en AE et 69 465 435 € en CP

La consommation de la ligne Bourses sur critères sociaux en 2020 a été inférieure de 1 % par rapport aux prévisions de la LFI.

L'écart à la prévision s'explique principalement par le non versement des frais de gestion dus au CNOUS (0,49 M€) au titre de l'année 2018/2019 et des frais de gestion aux CROUS (0,44 M€) au titre de 2019/2020.

En 2020, 45 125 élèves de l'enseignement secondaire agricole et 8 870 étudiants de l'enseignement supérieur court agricole ont bénéficié de bourses d'études sur critères sociaux.

Les paiements relatifs aux **bourses sur critères sociaux** se déclinent de la façon suivante :

Enseignement secondaire :	42 890 688 €
Enseignement supérieur court :	26 553 868 €
TOTAL GENERAL 2020 :	69 444 556 €

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Enseignement secondaire	Nombre de bénéficiaires	Total	
Bourses sur critères sociaux	45 125	27 883 139 €	Le nouveau dispositif comprend maintenant 6 échelons définis selon deux critères : le nombre d'enfants à charge et le revenu fiscal de référence de l'année n-2.
Prime d'équipement	15 644	5 345 711 €	Montant versé en une seule fois au premier trimestre de l'année scolaire.
Prime d'internat	25 770	7 072 774 €	Attribuée aux internes boursiers en 3 fois sur l'année scolaire. Depuis septembre 2020 son montant varie en fonction de l'échelon de la bourse.
Bourses au mérite	3 925	2 589 064 €	Attribuées à certains élèves boursiers issus de la classe de 3ème qui s'engagent dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et ayant eu la mention « très bien » ou « bien » au diplôme national du brevet.
TOTAL		42 890 688 €	

Supérieur court	Nombre de bénéficiaires	Total	
0 Bis à 7	8 870	24 794 974 €	Il existe 8 échelons répartis de 0bis à 7. En raison de la crise sanitaire : versement d'une 11ème mensualité en juillet 2020 aux étudiants dont les concours ont été reportés.
4ème terme		149 205 €	4e trimestre accordé aux étudiants des DOM COM qui restent l'été entre 2 années d'études en métropole.
Aides au mérite	177	158 850 €	Mesure accordée aux étudiants, destinée à récompenser l'excellence tout au long des études supérieures.
Aide à la mobilité parcours sup	129	64 500 €	Aide accordée aux élèves boursiers qui sont amenés à effectuer une mobilité dans le cadre de leur poursuite d'études dans une autre académie à l'issue de leur baccalauréat
Aides spécifiques		172 298 €	Aide accordée aux étudiants (boursiers ou non) rencontrant des difficultés financières
Aide 150 €		1 183 500 €	Aide forfaitaire attribuée aux étudiants boursiers à la rentrée scolaire 2020 dans le cadre de la crise sanitaire
Frais de gestion		30 541 €	Frais de gestion versés à une partie des CROUS
TOTAL		26 553 868 €	

Par ailleurs, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a été sollicité, en juin 2016, par le Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire pour participer au financement d'un contrat à impact social (CIS) proposé par l'association Article 1. Ce projet a pour objectif d'accompagner environ 1000 lycéens de milieux modestes issus de filières professionnelles agricoles afin de prévenir le décrochage scolaire, favoriser la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle. Il s'étale sur cinq années scolaires de septembre 2018 à juillet 2023, selon un principe de suivi de cohorte. La participation du MAA au CIS s'élève pour 2020 à 20 879 € en CP.

Fonds social lycéen : 1 133 116 € en AE et 1 118 023 € en CP

Le fonds social lycéen a vocation à accompagner les familles les plus en difficulté dans la prise en charge des frais inhérents à la scolarité (hébergement, restauration, frais de transports, ...).

Compte tenu des difficultés financières accrues par le contexte pandémique pour de nombreuses familles, les moyens dévolus au fonds social lycéen ont augmenté de 14 % par rapport à la prévision de la LFI (+0,14 M€).

Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap : 16 040 111 € en AE et 16 018 820 € en CP

Cette ligne permet le financement de l'accompagnement humain et en matériel des apprenants en situation de handicap dans l'enseignement agricole. Ce poste de dépense est en constante augmentation depuis la promulgation de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La consommation des crédits en 2020 présente une augmentation de 11 % par rapport à la LFI. Cet écart provient principalement de l'augmentation forte du nombre de jeunes en situation de handicap bénéficiaires d'un projet personnalisé de scolarisation (progression de 33 % environ par rapport à l'année 2019). La taille des établissements, le rapport à la nature des formations qui y sont dispensées ainsi qu'une meilleure détection des handicaps par les maisons départementales des personnes handicapées expliquent principalement cette augmentation. Le dispositif continue à se déployer dans l'enseignement agricole.

Face au contexte sanitaire de 2020, le MAA a financé des masques inclusifs à destination des équipes enseignantes et de vie scolaire, pour permettre aux élèves malentendants et aux élèves dont les troubles demandent ce type de matériel de suivre leur formation dans les meilleures conditions.

Par rapport à l'exécuté 2019, la dépense augmente de 35 %. L'évolution de la dépense entre ces deux exercices, soit +4,2 M€, s'explique par :

- le surcoût, évalué à 2,10 M€, afférent à la fin de la transformation des contrats aidés en contrat d'AESH ;
- l'allongement de la période prise en compte dans le calcul de la quotité de temps de travail des AESH, soit environ 0,18 M€ pour la période de janvier à juin 2020 en application de la circulaire MENJ N° 2019-090 du 5 juin 2019 ;
- l'augmentation en ETP d'AESH liée à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap accueillis (coût : 1,73 M€) ;
- l'achat de masques inclusifs à hauteur de 0,19 M€ en raison de la crise sanitaire.

En 2020, 3 114 élèves en situation de handicap scolarisés dans des lycées d'enseignement agricole publics et privés sous contrat ont bénéficié d'une aide humaine ou de matériels pédagogiques conformément aux notifications des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

ACTION

04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale		4 364 218	4 364 218		4 364 218	4 364 218
		4 728 515	4 728 515		4 669 990	4 669 990

Enseignement technique agricole

Programme n° 143 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		301 804		271 386
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		301 804		271 386
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 364 218	4 426 711	4 364 218	4 398 604
Transferts aux ménages	662 234	66 378	662 234	66 378
Transferts aux entreprises		8 000		8 000
Transferts aux collectivités territoriales	1 459 448	1 986 581	1 459 448	1 961 474
Transferts aux autres collectivités	2 242 536	2 365 753	2 242 536	2 362 753
Total	4 364 218	4 728 515	4 364 218	4 669 990

L'exécution corrigée des erreurs d'imputation, soit 4 719 132 € en AE et 4 660 606 € en CP, est la suivante sur cette action :

Financement des actions de portée générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle continue : 1 363 282 € en AE et 1 363 691 € en CP

Les crédits 2020 ont assuré le financement des actions nationales et régionales portant sur :

- l'accompagnement des CFA et CFPPA à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle dans ses deux valences, formation professionnelle continue et apprentissage issue de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et notamment l'appui à la démarche qualité;
- l'enseignement à distance ;
- les dispositifs capacitaires.

Ils ont également permis de financer le dispositif de délivrance du certificat individuel produits phytopharmaceutiques (certiphyto) qui répond à une obligation de formation inscrite dans la directive européenne 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et les articles R.4412-11 et suivants du code du travail.

Au total, la dépense en matière d'apprentissage et de formation professionnelle continue s'élève à 1,36 M€ en AE et en CP. La sous-consommation (0,39 M€) par rapport aux prévisions de la LFI est due à l'annulation d'actions de formation et d'appui ou à leur remplacement par des actions à distance, minimisant les frais de déplacement.

Moyens affectés aux missions spécifiques de l'enseignement agricole (insertion, adaptation pédagogique, animation et développement rural) : 2 802 449 € en AE et 2 743 514 € en CP

La dépense, supérieure de 1,02 M€ par rapport à la LFI, s'explique par les moyens importants consentis pour lancer le plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » (0,35 M€). Elle s'explique également par les moyens accordés à la mise en œuvre des actions nationales et régionales dans les domaines de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes, de la lutte contre le décrochage scolaire, et dans l'amélioration des conditions agissant sur le climat scolaire au sein des établissements (0,22 M€). Par ailleurs, la crise sanitaire a imposé d'avoir recours à un mode d'enseignement en distanciel complet en mars et avril 2020 et partiellement à distance depuis la rentrée 2020. Des outils numériques, tels que le dispositif des classes virtuelles, des ressources numériques et des parcours de formation à distance, ont été mis à disposition des établissements. Pour éviter le décrochage scolaire des élèves habitant dans des zones « blanches » il a été fait recours au dispositif « Mes devoirs à la maison » développé par Docaposte, filiale du groupe La Poste. Le coût de la continuité pédagogique s'est élevé à 0,42 M€ en CP.

Aides à la mobilité internationale : 339 241 € en AE = CP

Les crédits sont répartis entre les différentes régions ; les DRAAF et DAAF mettent en œuvre des aides à la mobilité d'un montant modulable de 120 € à 1 000 € pour des stages individuels à l'étranger d'une durée minimale de 28 jours consécutifs.

Au cours de l'année 2020, la pandémie COVID 19 a considérablement impacté la dynamique globale de mobilité au sein des établissements. Une partie des mobilités engagées au premier trimestre a été interrompue et plus de 40 % des mobilités prévues par la suite ont été annulées ou reportées.

Actions de coopération européenne internationale: 214 160 € en AE = CP

En 2020, ces crédits ont permis de financer :

- l'animation des réseaux Europe et International, soit 24 réseaux géographiques, 2 réseaux thématiques et 5 réseaux d'appui au montage de projets Erasmus+ ;
- l'organisation des séquences d'appui et de formation à la mission de coopération internationale ;
- des actions pour renforcer les partenariats des établissements français en Afrique, Amérique latine et Europe.

La diminution des mobilités a notablement impacté l'activité des réseaux de la DGER dédiés à la coopération européenne et internationale et a, plus précisément, modifié leur nature. Si les déplacements ont été réduits, le travail d'accompagnement des établissements dans le montage de projets et la création ou le maintien de partenariats n'a rien perdu de sa volumétrie ; l'impossibilité de contacts et d'échanges en présentiel nécessitant la mise en œuvre de modalités distancielles alternatives.

ACTION

05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé		6 227 598	6 227 598		6 227 598	6 227 598
		2 283 992	2 283 992		2 381 794	2 381 794

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 227 598	1 819 010	6 227 598	1 916 812
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 227 598	1 819 010	6 227 598	1 916 812
Titre 6 : Dépenses d'intervention		464 982		464 982
Transferts aux ménages		9 303		9 303
Transferts aux collectivités territoriales		248 696		248 696
Transferts aux autres collectivités		206 984		206 984
Total	6 227 598	2 283 992	6 227 598	2 381 794

L'exécution, soit 2 283 992 € en AE et 2 381 794 € en CP, est la suivante sur cette action :

Organisation et gestion des examens : 1 631 600 € en AE et 1 730 452 € en CP

Au titre des moyens de fonctionnement exécutés localement, soit 1 413 360 € en AE et 1 417 029 € en CP, les crédits ont permis de financer les moyens consacrés à la logistique et à l'organisation des examens d'une part, et, d'autre part, au paiement des frais de déplacement des membres des jurys d'examens. La sous-consommation élevée constatée sur cette ligne (-3,6 M€) est due à l'annulation des épreuves terminales du mois de juin 2020 en raison de la crise sanitaire. Seules ont été organisées les épreuves de remplacement en septembre.

Par ailleurs, l'acquisition de scanners en vue de numériser les copies dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021 a été réalisée (95 183 € en CP). Les crédits ont également permis, pour 188 970 € en AE=CP, d'honorer une convention avec Agrosup Dijon qui assure la reprographie des sujets d'examen, une partie de leur maquetage, leur conditionnement et leur expédition. Cette dépense est en augmentation de 48 000 € par rapport aux années précédentes afin de tenir compte des nouvelles règles typographiques applicables à compter de la session 2020 aux sujets d'examen. Celles-ci ont en effet évolué dans le cadre de l'inclusion des publics à besoins particuliers (notamment les candidats dyslexiques) et s'appliquent à l'ensemble des sujets et pour tous les publics. Enfin, 29 270€ en AE=CP ont été consacrés à l'impression des diplômes vierges et des copies d'examens qui seront utilisées par les candidats lors des épreuves écrites.

Inspection de l'enseignement agricole: 652 392 € en AE et 651 342 € en CP

Les crédits ont assuré la couverture des dépenses liées aux frais de déplacement des 70 inspecteurs à compétence générale, administrative, technique ou pédagogique. Les crédits relatifs aux frais bureautiques, d'impression et de documentation, à la formation continue et à l'équipement informatique des inspecteurs sont également inscrits sur cette sous-action.

Du fait des mesures de confinement, de moindres déplacements ont été réalisés au titre de l'Inspection de l'enseignement agricole (-0,40 M€).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)					300 000	300 000
Transferts					300 000	300 000
Réseau Canopé (P214)	8 000	8 000			8 000	8 000
Transferts	8 000	8 000			8 000	8 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	21 814 148	21 814 148			22 746 551	22 735 935
Subventions pour charges de service public					10 616	
Transferts	21 814 148	21 814 148			22 735 935	22 735 935
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	127 668	127 668			2 946 334	2 936 334
Transferts	127 668	127 668			2 946 334	2 936 334
Total	21 949 816	21 949 816			26 000 885	25 980 269
Total des subventions pour charges de service public					10 616	
Total des transferts	21 949 816	21 949 816			25 990 269	25 980 269